

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 31 jour de juillet 2020 à 9 :30 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Marc Poirier, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin et Dale Rathwell.

La mairesse Pascale Blais est absente.

L'adjointe administrative, Carole Brandt, est présente.

Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Lettre officielle au directeur de l'école primaire d'Arundel demandant l'utilisation du gymnase pour tenir les réunions du conseil municipal qui sont accessibles au public tout en maintenant une distance physique**
3. **Période de questions**
4. **Levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h 30. Le maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel Marc Poirier constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

2020-0117

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-0118

2. Lettre officielle au directeur de l'école primaire d'Arundel demandant l'utilisation du gymnase pour tenir les réunions du conseil municipal qui sont accessibles au public tout en maintenant une distance physique

CONSIDÉRANT que dans la province de Québec, en vertu du décret 2020-049 du 4 juillet 2020, les municipalités doivent désormais permettre au public d'assister aux séances du conseil, à moins qu'il ne

soit incapable de le faire tout en se conformant aux mesures de santé publique prévues au décret 689 2020, y compris l'obligation de maintenir une distance de deux mètres entre les participants ;

CONSIDÉRANT que le seul bâtiment public de la Municipalité d'Arundel pouvant accueillir les membres du conseil municipal d'Arundel, son personnel de soutien administratif (directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe) et un nombre raisonnable de citoyens est le gymnase de l'école primaire d'Arundel ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 3 juillet, les écoles de la Commission scolaire Sir Wilfred Laurier peuvent répondre aux demandes d'ouverture des partenaires communautaires lorsque cela est possible ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil municipal d'Arundel envoie une lettre officielle signée et envoyée par courriel, au directeur de l'école primaire d'Arundel lui demandant l'utilisation du gymnase de l'école afin que la municipalité puisse tenir des réunions régulières du conseil ouvertes au public tout en s'assurant que tous les participants puissent maintenir une distance physique de deux (2) mètres entre les participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-0119

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin et résolu que la séance soit levée à 9 :40 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc Poirier
Maire suppléant

Carole Brandt,
Adjointe administrative